

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 34

Artikel: La Tour de Gourze : histoire et légende
Autor: Vulliemin, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196413>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ple, claire et vivifiante d'un jeune pasteur, chéri de ses paroissiens.

Nous y retournerons.

Et si, après avoir passé une partie de la matinée sous les grands arbres du Signal, vous ne vous êtes pas approvisionné pour un pique-nique sur l'herbette, descendez au village et arrêtez-vous à la *Pinte de l'Orme*, où vous vous ferez servir, à des prix excessivement raisonnables, un excellent petit diner, arrosé d'un vin à l'avenant. Le couvert sera mis sous les arbres de la terrasse où l'ombre mouvante du feuillage se joue sur la nappe.

Tout autour de vous, des bordures d'œillet, des buissons de groseillers, au-dessus desquels s'ouvrent des fenêtres garnies de géraniums en fleurs.

C'est là une étape charmante à faire avant de pousser plus loin, car il ne faut pas revenir sur ses pas; il faut continuer par la Bérallaz, Montherond et la magnifique forêt du *Benenté*, qu'on traverse par une vraie avenue de hêtres, dont les hautes ramures retombent en un berceau de feuillage qui ne laisse entrevoir, par-ci par-là, qu'un petit coin de ciel bleu.

Puis, tout à coup, la forêt s'ouvre comme un rideau de théâtre et le *Chalet des Enfants* apparaît avec ses granges et son délicieux bouquet d'arbres, qui se détache comme une oasis au milieu d'une prairie inondée de soleil.

Pas n'est besoin de vous dire d'y prendre un rafraîchissement avant de regagner Lausanne, vous le ferez déjà.

Voilà une de ces promenades délicieuses sur tout le parcours, et qui vous font passer on ne peut plus agréablement un beau dimanche d'été.

L'automne, qui colore la nature de ses teintes suaves, va donner un nouveau charme à cet itinéraire que nous ne saurions trop recommander aux promeneurs lausannois. L. M.

LES MYSTÈRES DE LA TOUR DE GOURZE.

En 1853, M. le professeur L. Vulliemin a publié, dans le *Musée Suisse*, un récit légendaire excessivement curieux et intéressant, sur la Tour de Gourze.

Nous avons eu sous les yeux un exemplaire de cette brochure ayant appartenu à M. l'archiviste A. Baron, et que ce dernier a fait précéder de l'introduction manuscrite qu'on va lire. Les notes qui accompagnent le texte du récit de M. Vulliemin sont aussi de M. A. B.

Dans toutes les contrées du monde, on a conservé la tradition d'événements ou de choses extraordinaires, dont l'origine peut être attribuée à une cause déterminée, mais dont les faits accessoires varient du plus au moins, suivant le génie et les mœurs des peuples. L'imagination de l'homme, toujours féconde, a fait entrer dans le récit de ces événements des circonstances fantastiques et bizarres qui se sont affermies d'une génération à l'autre et que le cours des siècles a consacrées.

Des rochers bizarrement conformés, des cavernes profondes et peu accessibles, de petits lacs présentant quelque phénomène, des ruines de châteaux et de tours, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, etc., tout a offert un vaste champ à la superstition populaire.

On ne saurait donc être surpris si la vieille Tour de Gourze offre aussi des traditions d'un genre qui lui est particulier, si elle a été longtemps l'objet de frayeurs superstitieuses, si l'on y a souvent cherché des prétendus trésors, et si, plus récemment, on en a fait le siège d'une *Confrérie de gueux*.

Dans nos contrées du Jorat, le nom de cette ruine est associé à tout ce qui est entaché de ridicule ou de blâmable; ainsi, on dira d'un homme qui s'est ruiné par paresse ou inconduite: *Il est allé à la Tour de Gourze*; ou *il a été passé de la Confrérie des Gourziens*. En parlant d'une maison délabrée et où le désordre règne: *C'est une Tour de Gourze*. Lorsqu'il règne des dissentiments dans

l'Etat, dans une commune, dans l'Eglise, dans une famille, dans une société enfin, où chacun veut commander et où personne ne veut obéir, où tout est confusion, désordre et décadence, on dit que c'est une *Tour de Gourze*, que *tout va à la Tour de Gourze*.

Le petit lac de Bret a aussi ses traditions, dont la plus curieuse, qui est le pendant de l'ancienne fable de *Philémon et Baucis*, paraît recommander l'exercice de l'hospitalité.

Du reste, plusieurs des faits rapportés dans ces légendes sont tirés des annales historiques du Pays de Vaud, et même de nos archives cantonales et communales; d'autres le sont des chroniques de la *Vénérable Confrérie de l'Abbaye de la Tour de Gourze*, et d'autres encore ne sont que de simples dictons populaires.

Ce sont ces traditions diverses qui ont fourni le sujet du récit légendaire qu'on va lire.

Nous avons pensé qu'il y avait quelque utilité à ajouter à cette légende diverses notes historiques et topographiques. A. B.

La Tour de Gourze.

HISTOIRE ET LÉGENDE.

Par L. Vulliemin.

Nous avions les yeux arrêtés sur de vieilles chartes, quand nous vîmes venir à nous un homme de la campagne portant sous son bras une liasse de parchemins. « On m'assure, nous dit-il, que vous les déchiffrez toutes, et qu'en voici pour vous, des écritures... Elles ont bien mille ans, celles-là! Je voudrais que vous y trouviez le nom de Jean-Pierre Pousseborne; tous les aînés de ma famille se sont appelés Jean-Pierre. Il y a peut-être là quelques droits que l'on pourrait faire valoir. Il y est sûrement aussi question de la commune; j'en suis grefier; mais à chacun ses affaires; celles de la commune ne sont pas les miennes. Ce que je vous demande de bien noter, c'est tout ce qui regarde Jean-Pierre Pousseborne et les droits qu'il peut avoir à revendiquer ».

— Mais vous me prenez pour un avocat!

— Pas du tout, je sais bien qu'un avocat ne fait rien pour rien, et que, d'ailleurs, il ne se tirerait pas de ces écritures. Allez, je sais bien ce que je fais. Tâchez donc de m'être en aide. On sera reconnaissant. »

Mon homme partit, me laissant ses parchemins. Ils renfermaient matière à vingt procès. Ce n'était pas mon fait. Aussi, j'allais rejeter la pacotille loin de moi, quand je découvris une pièce différente des autres, d'une écriture serrée; elle était en latin et me parut être une chronique. Je lus et traduisis:

« Moi, Fernand de J., desservant de la chapelle de la Tour de Gourze, sachant que je ne verrai pas de longs jours, quoique je sois jeune encore, je retrace ici quelques événements, qui m'ont été racontés, et que je ne raconterai pas à mon tour à de nouvelles générations.

« Je suis de noblesse. Cadet de famille, on me voua à l'Eglise. Notre révérend père en Dieu, Monseigneur Aymon, de l'illustre maison des Montfaucon, m'avait d'abord pris sous sa protection, mais me jugeant simple et d'autres mœurs que celles de ses chanoines, il m'appela un jour et me dit d'un ton paternel qu'accompagnait un sourire: « Mon enfant, vous ne parlez pas la même langue que nos clercs; votre honnêteté leur est un reproche; votre candeur les offense. Que vous dirai-je? Ils ne vous aiment point. Je crois donc devoir vous éloigner d'eux; aussi bien le canoniceat, auquel votre famille aspire pour vous, suppose une prudence que vous n'aurez jamais. J'ai fait choix pour vous d'une tâche mieux en accord avec ce que vous êtes. Il est à deux lieues de Lausanne une contrée habitée par des gens simples comme vous, grossiers comme vous ne l'êtes pas. La reine Berthe l'a défrichée et y a construit une tour¹. Au-dessous de la Tour

de Gourze est une chapelle dépendante du prieuré de Lutry; là se réunissent de loin en loin, pour le culte, les gens des fermes disséminées sur les hauts monts de la Vaux et sur les vallons de Savigny. Allez-y, mon fils, le prieuré de Lutry pourvoira à vos nécessités¹.

« J'obéis à la voix de l'évêque. Je quittai la ville pour vivre au milieu des pâtres sous un ciel sévère; mais les pâtres me reçurent comme un messager de paix et il me suffit. Une chambre modeste m'attendait dans une humble ferme qui relevait de Lutry. Trois quarts de lieue plus haut se trouvait la chapelle, fondée, disait-on, par un saint ermite, alors que la vigne ne s'était pas encore élevée de terrasse en terrasse jusque sur les hauts monts, et que de nombreux solitaires habitaient les cavernes des rochers. Le dimanche venu, je pris le sentier qui montait à la chapelle.

« A mon arrivée, les moins pauvres de ces braves gens achevaient de distribuer aux plus indigents le lait que leurs vaches leur avaient donné le matin du jour du Seigneur; c'est ainsi qu'ils usent d'ancienneté. Sitôt qu'ils me virent, tous entrèrent; les femmes s'assirent sur des bois équarris, placés sur des pierres; les hommes se tinrent debout et me firent passage jusqu'à l'autel.

« Sur la paroi de l'autel, une peinture grossière avait représenté la reine Berthe, filant sur sa haquenée; au-dessous on lisait: *Precare pro nobis*, humble reine priez pour nous! Derrière l'autel s'élevait la croix. A ma grande surprise elle était entourée de lances ensanglantées, par dessus lesquelles flottaient les plis déchirés, et sanglants aussi, d'un vaste étendard. Je détournai les yeux de cet insigne de guerre. Le culte fini, j'interrogeai un vieillard.

— Pourquoi, lui dis-je, ce drapeau dans un lieu qui ne devrait renfermer que des images de paix? Comment avez-vous pu profaner ce sanctuaire, en déployant ici des plis couverts de traces de discordes et de combats? Les enfants de Dieu ne doivent se réunir que pour se donner des gages d'amour. Où se retirera la paix sur la terre, si vous la bannissez de l'asile du Christ et des Saints!

— Vous ignorez donc, me répondit le vieillard, que cet étendard et ces lances ont armé nos mains dans une bataille soutenue pour la cause de Dieu et de nos foyers. Eh bien! apprenez comment nous avons combattu pour défendre, contre une horde sauvage, nos biens, nos femmes, nos autels, et comment, rangés sous les plis de ce drapeau, nous avons fait danser la danse des morts aux loups qui venaient nous dévorer.

« Vous savez que, après les temps de la guerre des cantons contre le malheureux Charles de Bourgogne, des troupes, descendues des hautes Alpes, Bernois, Fribourgeois, Gruyériens, avaient pris l'habitude de venir piller les gens du rivage. Un jour, ils ont incendié la ville de Vevey. Chaque année, ils revenaient dépouiller le vigneron de sa vendange. Or nous

défendue de trois côtés par un fossé, et dominant, à l'occident, un précipice très escarpé, était sans porte; on n'y parvenait, au moyen d'une échelle, que par une ouverture pratiquée dans un mur de huit pieds d'épaisseur. Elle couronne la sommité d'un mont du groupe du Jorat, que des actes du XII^e siècle désignent sous le nom de *mons Gurgi*. A. B.

« Cette contrée, à deux lieues à l'orient de Lausanne, sur le plateau du Jorat, est connue sous le nom collectif de *Monts de Lutry et de Villette*. Elle est composée des deux communes de *Savigny* et de *Forel*, district de Lausanne. La chapelle, située en dessous de la Tour de Gourze, était probablement celle de Savigny qui, à ce que nous apprend un acte de l'officialité épiscopale de Lausanne, daté du 17 août 1531, et conservée aux archives communales de Lutry, devint alors une prébende desservie par un religieux du prieuré de Lutry, qui percevait une obvention pour aller y célébrer le service divin, auparavant à la charge d'un convent de Franciscains. On voit par là que cette contrée n'était guère peuplée alors et qu'elle ne fut défrichée que successivement par les habitants du vignoble qui y établirent des colonies. A. B.

¹ La Tour de Gourze date du milieu du X^e siècle, pendant lequel les Sarrasins, les Huns et autres hordes barbares envahirent la Bourgogne transjurane. Cette tour,

apprimes qu'une de ces bandes s'avancait, marchant de nuit, caphant sa marche, et qu'elle devait passer par dessus nos monts, pour aller recueillir à leur pied les fruits de la vigne. On venait nous enlever le peu que nous possédions, et peut-être, comme il est arrivé maintes fois, livrer nos maisons aux flammes.

(A suivre.)

Décoré :

M. Auminet, fabricant de bandages herniaires élastiques brevetés s. g. d. g., a été nommé chevalier de l'Ordre du Mérite agricole, honneur qu'il ambitionnait depuis longtemps. Pour fêter cet heureux évènement, il a invité ses amis à dîner : M. Rotard, droguiste, et son épouse ; M. et Mme Colardeau, fabricants d'engrais chimiques ; Mlle Filâtre, vieille fille et rentière ; Beaucou, camarade de collège d'Auminet ; l'officier de santé Cassebras et quelques voisins.

En attendant l'heure du dîner, les invités sont réunis dans le salon.

— Comme ça, dit Colardeau, Auminet est décoré du Mérite agricole ; ne trouvez-vous pas cela singulier ?

CHEUR DES AMIS. — Ah ! si, par exemple !

ROTARD. — En voilà un fumiste !

CASSEBRAS. — Je ne vois pas quel rapport il y a entre sa profession et la distinction dont il est l'objet.

ROTARD. — Je ne comprends pas qu'il ait accepté.

MME ROTARD. — Ni moi.

BEAUCOU. — Qu'est-ce qu'il a bien pu faire ? Comme fabricant, on aurait pu le nommer chevalier... d'industrie.

Mlle FILÂTRE. — Vous êtes mordan.

COLARDEAU. — Ainsi, moi, en ma qualité de fabricant d'engrais chimiques, je rends journellement des services à l'agriculture ; je ne le suis pas.

Il est vrai que je ne suis pas intrigant.

ROTARD. — Encore s'il avait un jardin, s'il cultivait.

Mlle FILÂTRE. — Sa femme et lui ont la campagne en horreur.

COLARDEAU. — Il ne sait pas distinguer un peuplier d'un cerisier.

BEAUCOU. — En fait de connaissances agricoles, je lui ai fait croire que pour faire venir du blé on semait de la mie de pain.

Tous, riant. — Elle est est bien bonne, celle-là ! Et il est décoré du Mérite agricole !

CASSEBRAS. — On voit de drôles de choses.

COLARDEAU. — C'est tout simplement ridicule.

ROTARD. — Moi, j'ai une maison de campagne à Charenton, je cultive des hortensias qui ont été médaillés au concours agricole de Bagnolet et je ne suis pas décoré.

MME ROTARD. — Pourtant tu t'occupes d'agriculture.

ROTARD. — C'est sa femme qui a dû lui mettre cela dans la tête.

BEAUCOU. — Il croit que c'est arrivé.

MME COLARDEAU. — Et il donne un dîner !

CASSEBRAS. — Il n'a pas le triomphe modeste.

BEAUCOU. — Au dessert, je lui demanderai ce qu'il a fait.

Tous. — Voilà une bonne idée !

MME COLARDEAU. — Il faut lui demander ce qu'il a fait, pour voir la tête qu'il fera.

COLARDEAU. — En ma qualité de plus ancien, je le féliciterai ; après, vous lui poserez cette question.

Auminet entre.

Tous se précipitent au-devant de lui, les mains tendues ; il serre la main à chacun.

— Mes chers amis, c'est bien aimable à vous d'avoir accepté mon invitation.

COLARDEAU. — Toutes mes félicitations.

AUMINET. — Merci, merci mille fois.

MME COLARDEAU. — C'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris la distinction flatteuse dont le ministre vous a honoré, distinction aussi flatteuse que méritée.

AUMINET. — Vous êtes mille fois trop bonne.

ROTARD. — Tous mes compliments : on n'a fait que vous rendre justice.

BEAUCOU. — Tu ne saurais croire le plaisir que j'ai éprouvé en apprenant la bonne nouvelle.

AUMINET. — Je n'en doute pas ; n'es-tu pas un ami d'enfance, un camarade de collège ?

BEAUCOU, se bouchant le nez. — C'est singulier, cela sent la peinture ici.

AUMINET. — Tu trouves ?

BEAUCOU. — Mais c'est toi, parle !

AUMINET. — Moi ? comment cela ?

BEAUCOU. — Tu es fraîchement décoré.

Tous. — Bravo ! bravo ! Il est très bon celui-là.

AUMINET, riant. — Toujours le même, toujours spirituel.

BEAUCOU. — Tourne-toi un peu que je voie.

AUMINET, pirouettant avec complaisance. — N'est-ce pas que cela me va bien ?

MME ROTARD. — Le ruban est très joli.

AUMINET. — Vert et rouge ; cela se marie bien.

BEAUCOU. — C'est panaché. On a eu sa petite ambition.

AUMINET. — Que veux-tu ; aujourd'hui, il faut avoir une décoration.

Mlle FILÂTRE. — Vous avez raison ; quand on peut l'être...

Entre Mme Auminet.

Nouvelles félicitations, nouvelles poignées de main.

MME AUMINET. — Le dîner est servi, à table.

CASSEBRAS, offrant le bras à Mme Auminet. — Nous boirons à la santé du nouveau chevalier !

Les invités passent dans la salle à manger.

On sert le potage.

MME COLARDEAU à Mme Auminet. — Vous devez être bien heureuse ?

MME AUMINET, haussant les épaules. — Moi ? Il a voulu l'être, il l'est.

AUMINET. — C'est grâce à toi si je le suis.

ROTARD, bas à Mlle Filâtre. — Sa femme fait aussi de l'agriculture en chambre ?

Mlle FILÂTRE, à Mme Auminet. — Vous devez être fière, madame, d'avoir un mari décoré ?

MME AUMINET. — Moi, non ; mais c'est pour les enfants.

BEAUCOU. — Ce potage sent le poireau.

Tous. — Ah ! très joli ! très joli !

BEAUCOU. — Aimez-vous le poireau, on en a mis partout.

MME AUMINET. — Je vous assure qu'il n'y en a pas.

AUMINET. — Tu ne vois pas que c'est une plaisanterie.

MME ROTARD. — Je ne sais pas pourquoi on appelle cette décoration l'ordre du poireau.

BEAUCOU. — On aurait aussi bien pu l'appeler l'ordre de la carotte.

Mlle FILÂTRE, minaudant. — Que vous êtes méchant !

BEAUCOU à Auminet. — Combien as-tu acheté de mètres de ruban ?

Tous, riant. — Ah ! ah ! très drôle !

AUMINET. — Satané Beaucou, toujours le même !

BEAUCOU. — Savez-vous pourquoi Auminet a été décoré ?

Tous. — Pourquoi ?

BEAUCOU. — Parce qu'il ne l'était pas.

Eclat de rire général.

Les plats succèdent aux plats ; les vins généreux aux vins capiteux. Au dessert, on apporte le champagne.

Très digne, Colardeau pose sa serviette sur la table, prend son verre et se lève.

Silence profond.

— Mon cher ami. (Il tousse) Hum, hum. Je suis heureux que ma qualité de plus ancien m'ait désigné pour prendre la parole dans cette circonstance, et c'est pour moi un grand honneur que de servir de porte-voix à l'honorable assistance qui nous entoure.

Je crains d'être au-dessous de ma tâche, aussi je demande toute votre indulgence.

Je serai bref. Je tiens à vous dire combien nous avons été surpris, agréablement surpris, en apprenant de quelle distinction flatteuse vous avez été l'objet ; nous avons tous éprouvé un plaisir énorme... un énorme plaisir. Je félicite le ministre d'avoir enfin rendu justice à votre mérite... (cherchant ses mots) à votre mérite... agricole. Cette décoration que vous méritez...

BEAUCOU, soufflant. — En la méritant comme si tu la méritais.

Tous. — Silence !

AUMINET. — Tu ne seras jamais sérieux.

COLARDEAU, reprenant. — Cette décoration que vous méritez sous tous les rapports n'a jamais été mieux placée. Je ne crains pas de le dire : un gou-

vernement s'honore en honorant des hommes tels que vous.

Je bois à votre santé.

Tous. — Bravo ! bravo !

Les verres s'entrechoquent. Quand le calme est rétabli, Auminet prend la parole.

— Mon cher Colardeau, je suis profondément ému des marques de sympathie que vous venez de m'exprimer au nom de tous ; je vous remercie du fond du cœur pour les compliments flatteurs, beaucoup trop flatteurs pour mon faible mérite, que vous venez de m'adresser.

Si j'ai tenu à cette distinction, ce n'est pas pour moi, vous connaissez ma modestie, les honneurs : fumée !

BEAUCOU, bas à Mlle Filâtre. — Fumiste va !

AUMINET, continuant. — C'est pour ma famille, pour mes amis. On ne s'appartient pas.

Je vous remercie tous d'avoir bien voulu répondre à mon appel. Je ne l'oublierai jamais.

Merci, merci !

Tous. — Vive le chevalier !

BEAUCOU. — Et maintenant que tu l'es, dis-nous quels services tu a rendus à l'agriculture. Tu lui as posé un bandage ?

AUMINET. — Quels services j'ai rendus ?...

BEAUCOU. — Enfin, qu'est-ce que tu as fait ?

AUMINET. — Ce que j'ai fait ! Pas mal de démarches, tu sais ! Demande à ma femme.

MME AUMINET. — Et moi donc ! Ce serait à refaire, je ne recommencerais pas. Ne compte plus sur moi.

MME COLARDEAU. — Vous le dites, mais...

MME AUMINET. — Non, chère madame, c'est trop fatigant !

EUGÈNE FOURRIER.

LES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MOYENNE ET DES ÉCOLES INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU CANTON DE VAUD organisent une fête pour le 25 septembre prochain. À ce propos, nous pensons que plusieurs de nos lecteurs trouveront intérêt à connaître quelques détails des débuts de cet établissement d'instruction secondaire, actuellement en pleine prospérité.

C'est en octobre 1837 que la Municipalité de Lausanne a décidé la création de l'Ecole moyenne ou industrielle.

Le cycle des études comptait trois années.

Les examens d'admission des premiers élèves ont eu lieu le 14 novembre 1837.

Le Comité d'inspection de l'Ecole était composé de MM. Louis Curtat, pasteur, H. Fischer et A. Verdel, municipaux.

Le personnel enseignant, à l'ouverture des cours, comprenait MM. Ch. de la Harpe (français) ; de Reich-Févet (allemand) ; G.-H. Gauthier (histoire) ; Secretan-Mercier (mathématiques) ; E. Chavannes-Dutoit (physique) ; Ulysse Guinand (géographie) ; Rod. Picard (dessin).

Chaque élève payait une contribution scolaire annuelle de fr. 72.

Voulant encourager la nouvelle institution, le général de la Harpe lui fit don, en 1838, d'une somme de fr. 1200, ancienne monnaie.

Les anciens élèves qui n'auraient pas reçu les circulaires et formules d'adhésion pour la fête, envoyées par le Comité d'organisation, sont priés de donner immédiatement leur adresse, ainsi que celles qu'ils connaissent d'anciens camarades hors du canton, à la Commission des adresses et publicité (M. A. Borgeaud, impr., Lausanne).

Le comité serait reconnaissant à tous les anciens élèves qui liront ces lignes de bien vouloir, dès ce jour, envoyer directement leur adhésion et celles qu'ils pourraient recueillir, à l'adresse ci-dessus, sans attendre les circulaires de convocation.

(Communiqué.)

Quand le syndic du village de X désire que son opinion prévale dans une décision, il dit tout simplement au municipal qui n'est pas de son avis : *Kaise-lè, te nî qu'onna bîlè, te nâ rein à derè !*

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.